

Aire de lavage de véhicules, machine à nettoyer à rouleaux...

Demandez les aides !

Quelles sont les aides pour les entreprises qui souhaitent acheter des machines de nettoyage, des fontaines en circuit fermé, installer une aire de lavage pour les véhicules ?

Il existe différentes aides qui peuvent se cumuler.

Pour les entreprises sur le territoire de l'Agglomération Perpignan Méditerranée

Jusqu'au 31/12/2016, ces entreprises peuvent bénéficier d'aides de l'agence de l'eau. L'UPA est là pour accompagner au projet, et pour aider au montage du dossier de demande d'aide.

L'aide peut aller jusqu'à 60 % du montant de l'investissement.

Pour tout le département

Un dispositif fiscal technique (déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement) permet de déduire jusqu'à 40 % de la valeur d'achat du matériel de ses impôts.

Aires de lavage de véhicules - fontaines de nettoyage... Profitez des ces aides et opportunités pour vos mises en conformité et vos investissements ! Contactez l'UPA pour plus d'information et pour un accompagnement.

Pas de récupération de TVA sur l'essence

Le Gouvernement n'est pas favorable à un alignement du droit à déduction de la TVA grévant l'essence sur celui du gazole.

Plutôt que de modifier les règles de la TVA, il privilégie le rapprochement progressif des tarifs de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) entre le gazole et l'essence.

UPA 66

Garagistes : la récupération des huiles sera facturée



Les artisans mécaniciens vont devoir payer pour recycler les huiles usagées alors que la collecte de ce fluide était gratuite jusqu'à présent.

CHEZ Daniel Beltrand à Trouillas, l'atelier est impeccable et chaque pièce usagée, du filtre à gas-oil au pare-brise, en passant par les pneus, est recyclée. Idem pour les huiles de vidanges dites "huiles noires" qui étaient jusqu'ici récupérées gratuitement par des groupes industriels. Lesquels rejetaient et valorisaient ce produit pétrolier en le revendant entre autre aux cimenteries industrielles comme combustible, moyennant 200 euros la tonne. Avec la chute des cours du pétrole et l'effondrement du prix de cette énergie fossile, les industriels ne trouvent plus aucun intérêt à recycler les huiles usa-

gées. Ils ont donc décidé de facturer la récupération aux garagistes moyennant une prestation de "frais de gestion des huiles" qui varie de 90 à 150 euros par passage.

"Qui contrôle les particuliers et les auto-entrepreneurs ?"

Une incidence dénoncée par Patrick Pardo, président de la Fédération nationale des artisans de l'automobile pour les P.-O. : "Il faudra répercuter ce coût, soit auprès du client pour environ 1 euro en pied de facture, soit le prendre à notre charge. Il s'agit d'un effort supplémentaire que l'on réclame à l'artisan. Nous avons mis en place un label Qualité Auto qui concerne le service et le travail en atelier. Depuis des années, nous nous adaptons aux innombrables normes qui nous sont imposées. Et, régulièrement, nous devons subir des coûts supplémentaires". Une augmentation des charges

à géométrie variable selon ce responsable et le mécanicien de Trouillas : "Nous sommes régulièrement contrôlés. Nous investissons pour être en conformité tout au long de notre activité professionnelle. Mais qui contrôle les particuliers et les auto-entrepreneurs ? Qui se soucie de ce que devient l'huile quand la vidange a été faite au black par le voisin. Qui va poursuivre celui qui a jeté le bidon et les filtres au fond de son jardin, dans la garrigue ou derrière l'immeuble ?" Gratuite depuis l'arrêté du 28 janvier 1999, la collecte des huiles usagées pourrait donc devenir officiellement payante à partir de ce mois-ci. Et concerner l'ensemble des garagistes qui dénoncent via notamment l'Union professionnelle artisanale (UPA) "un désengagement de l'État".

J-Paul Pelras